

DEC150606DR13

Décision portant délégation de signature à M. Alain FOUCARAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5214, intitulée Institut d'Electronique et des Systèmes ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5214, intitulée *Institut d'Electronique et des Systèmes*, dont le directeur est M. Alain FOUCARAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Floriane DOMERGUE, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Floriane DOMERGUE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Fabien PASCAL, Directeur Adjoint ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien PASCAL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Philippe CHRISTOL, Directeur Adjoint ;

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHRISTOL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Serge AGNEL, Responsable du groupe GEM ;

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2015

Le directeur d'unité

Alain FOUCARAN